

# Fiche de Données de Sécurité selon le règlement (CE) n°1907/2006/CE et ses modifications

## 1. Identification de la substance / préparation et de la société

Nom commercial : **ERBATOP**  
Utilisation : Herbicide, produit phytosanitaire  
Société : SAS TOP  
Place du 14 Juillet  
80800 Villers-Bretonneux  
Tél. : 03.22.48.00.33 – Fax : 03.22.48.33.37  
Email : bourgeois3@wanadoo.fr

### **Renseignements en cas d'urgence :**

Centre anti-poisons Paris : 01.40.05.48.48

## 2. Identification des dangers

### **Classification de la substance ou du mélange**

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

En vigueur en France

Acute tox. 4

Eye Dam. /Irrit. 1

Skin Sens. 1

H318, H302, H317, EUH401

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

### **Éléments d'étiquetage**

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France

Pictogramme :



Mention d'avertissement :

Danger

Mention de Danger :

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H302 Nocif en cas d'ingestion

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention) :

P280 Porter des gants et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P261 Evitez de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de Prudence (Intervention) :

P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313	En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Elimination) :

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 2,2-DIOXYDE DE 3-ISOPROPYL-1H-2,1,3-BENZOTHIADIAZINE-4(3H)-ONE, SEL DE SODIUM

**Autres dangers**

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 – Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

### 3. Composition /Informations sur les composants

**Substances**

Pas applicable

**Mélanges**

Caractérisation chimique

Produit phytosanitaire, herbicide, granulés hydrosolubles (SG)

Composants dangereux (GHS)

Conformément au Règlement (CE) N°1272/2008

2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Teneur (W/W) : 96.6%

Eye Dam./Irrit. 2

Skin Sens. 1A

Aquatic Chronic 3

H319, H317, H412

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

## 4. Premiers secours

### **Description des premiers secours**

Retirer les vêtements souillés.

#### Après inhalation :

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

#### Après contact avec la peau :

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux :

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

#### Après ingestion :

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical

### **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

### **Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### **Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés :

Poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité.

Dioxyde de carbone

### **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, dioxyde de carbone, oxydes d'azote.

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### **Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection :

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations :

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussière. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements ;

## **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/ les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

## **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités : Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.

Pour de grandes quantités : Ramasser par un moyen mécanique.

Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

## **Référence à d'autres sections**

Les informations concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en sections 8 et 13.

## **7. Manipulation et stockage**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion :

Eviter la formation de poussières. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques – tenir à l'écart de toute source d'ignition – mettre à disposition des extincteurs.

### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris ceux pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage : conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage :

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### **Utilisation (s) finale (s) particulière (s)**

Pour les usages pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respectée.

## **8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

### **Paramètres de contrôle**

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

### **Contrôles de l'exposition**

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire :

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée : Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains :

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé : index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374) : p. ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection :

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p. ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en section 15.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: granulés
Couleur	: jaune
Odeur	: faible odeur caractéristique, aromatique (s)
Seuil olfactif	: non déterminé en raison du danger Potentiel pour la santé par inhalation
Valeur du pH	: env. 6 -8 (CIPAC Eau standard D, 10g/L, 20°C)
Point de fusion	: > 20° C
Point d'ébullition	: non déterminé
Point d'éclair	: non applicable
Vitesse d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité	: pas facilement inflammable (Directive 84/449/CEE,A.10)
Limite inférieure d'explosivité	: Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Limite supérieure d'explosivité	: Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Pression de vapeur	: Le produit n'a pas été testé
Densité de vapeur Relative (air)	: non déterminé

Solubilité dans l'eau : granulés hydrosolubles (SG), soluble

Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : 0,77

(valeur du pH : 5)

Auto-inflammabilité	: non auto-inflammable	(Méthode : UN Test N.2 (pyrophoric solids))
Décomposition thermique	: 160 °C, 360 kJ/kg, (DSC (OECD 113)) (température Onset)	
	Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.	
Viscosité dynamique	: non applicable, le produit est un solide	
Risque d'explosion	: Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.	
Propriétés comburantes:	non comburant.	(Règlement (CE) N° 440/2008, A.17)

### Autres informations

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit susceptible d'auto-échauffement.

Densité apparente: 661 - 709 kg/m<sup>3</sup>

## 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions / recommandations pour le stockage sont respectées.

### Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions /indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

### Matières incompatibles

Produits à éviter :

Bases fortes, acides forts, oxydants puissants

### Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux :

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions /indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë :

Evaluation de la toxicité aiguë :

Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées :

DL50 rat (par voie orale) : > 500 - <1.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation) : > 5,5 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée) : > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

## Irritation

Evaluation de l'effet irritant.

Peut entraîner de graves lésions oculaires. Non irritant pour la peau.

Données expérimentales /calculées :

Corrosion/irritation de la peau lapin : non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin : risque de lésions oculaires graves. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

## Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant :

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données expérimentales/calculées :

Essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye : sensibilisant

## Mutagenicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

## Cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

## Toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

## Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

## Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents Constituants. Aucune toxicité organo-toxique spécifique de la substance n'a été Observée après une administration répétée de doses élevées à des animaux.

## Danger par aspiration

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
Pas de danger par aspiration attendu.

### Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

## 12. Informations écologiques

### **Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique :

Nocif (nocivité aiguë) pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité vis-à-vis des poissons :

CL50 (96h) > 100 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (EPA 72-1, statique)

Invertébrés aquatiques :

CE50 (48h) > 100 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1<sup>ère</sup> partie)

Plante (s) aquatique (s) :

CE50 (72h) > 100 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE10 (72 h) 13,5 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE50 (7 j) 11,1 mg/l, *Lemna gibba* (Test d'inhibition de la croissance)

CE10 (7 j) 2,5 mg/l, *Lemna gibba* (Test d'inhibition de la croissance)

### **Persistence et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H20) :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium.*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H20) :*

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE)*

### **Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium.*

*Potentiel de bioaccumulation :*

*Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.*

### **Mobilité dans le sol**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux :*

*Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la*



*biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau..*

## Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité :

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitements des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé :

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

N° ONU

Pas applicable

Nom d'expédition des nations unies

Pas applicable

Classe (s) de danger pour Le transport

Pas applicable

Groupe d'emballage

Pas applicable

Dangers pour l'environnement

Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

N° ONU

Pas applicable

Nom d'expédition des nations unies

Pas applicable

Classe (s) de danger pour Le transport

Pas applicable

Groupe d'emballage

Pas applicable

Dangers pour l'environnement

Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun connu

### Transport fluvial intérieur

ADN

N° ONU	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. Pas applicable
Nom d'expédition des nations unies	Pas applicable
Classe (s) de danger pour Le transport	Pas applicable
Groupe d'emballage	Pas applicable
Dangers pour l'environnement	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu
Transport par voie navigable en bateau citerne	Non évalué

### **Transport maritime**

IMDG	
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.	
N° ONU	Pas applicable
Nom d'expédition des nations unies	Pas applicable
Classe (s) de danger pour Le transport	Pas applicable
Groupe d'emballage	Pas applicable
Dangers pour l'environnement	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

### **Transport aérien**

IATA/ICAO	
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.	
N° ONU	Pas applicable
Nom d'expédition des nations unies	Pas applicable
Classe (s) de danger pour Le transport	Pas applicable
Groupe d'emballage	Pas applicable
Dangers pour l'environnement	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

### **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Règlement	Non évalué
Expédition approuvée	Non évalué
Nom de la pollution	Non évalué
Catégorie de la pollution	Non évalué
Type de navire	Non évalué

### **Sea transport**

IMDG	
Not classified as a dangerous good under transport regulations	
UN number	Not applicable
UN proper shipping name	Not applicable
Transport hazard class(es)	Not applicable
Packing group	Not applicable
Environmental hazards	Not applicable
Special precautions for user	None Known

### **Air transport**

IATA/ICAO	
Not classified as a dangerous good under transport regulations	
UN number	Not applicable
UN proper shipping name	Not applicable
Transport hazard class(es)	Not applicable
Packing group	Not applicable
Environmental hazards	Not applicable
Special precautions for user	None Known

### **Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code**

Regulation	Not evaluated
Shipment approved	Not evaluated
Pollution name	Not evaluated
Pollution category	Not evaluated
Ship type	Not evaluated

## 15. Informations relatives à la réglementation

### Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Port obligatoire de gants, de vêtements de protection et d'un appareil de protection oculaire pour les applicateurs pendant toutes les opérations de traitement.

- Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur :

Pour se protéger l'opérateur doit porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant, des bottes, un équipement de protection individuel partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter pardessus la combinaison précitée.

L'opérateur doit porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.

- Pendant l'application :

Porter une combinaison de travail (voir ci-dessus) et des gants en nitrile EN374-3 si intervention nécessaire à l'extérieur de la cabine.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe 1.1 Pour protéger les eaux souterraines/les organismes du sol, ne pas appliquer la bentazone ou tout autre produit contenant la bentazone plus de 1,5 kg m.a./ha/an.

SPe 3.5 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau

Délai de rentrée: 48 heures après traitement.

### Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## 16. Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3 :

Acute tox.	Toxicité aiguë
Eye Dam./Irrit	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin Sens.	Sensibilisation de la peau
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique – chronique
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

*Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles. Elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.*

*Date de la FDS : 14/09/17*